



Résolution du conseil communal du 24 janvier 2017

Le Conseil,

- Procède à la démission d'un de ses membres et à l'installation de son successeur
- Désigne des agents de l'Agence régionale pour la Propreté (Bruxelles Propreté) pour dresser des constats d'infractions RGP
- Approuve une convention avec M&M SITTY
- Approuve la convention réglant les modalités de la mise à disposition du bénéficiaire d'une subvention de la Région
- Approuve la convention d'occupation précaire du bâtiment situé boulevard Guillaume Van Haelen 83 par l'asbl Communica
- Prend connaissance du rapport d'activités 2015-2016 et du plan d'actions 2016-2017 ATL
- Approuve le règlement taxe sur les établissements d'hébergement touristique
- Modifie le règlement taxe sur la constitution de dossiers administratifs
- Autorise à interjeter appel au jugement du 4 octobre 2016
- Fixe les conditions de marché pour :
 - le réaménagement des circuits Wi-Fi dans les écoles
 - l'acquisition de matériel informatique
- Prend acte des décisions du collège pour :
 - l'aménagement et l'équipement des locaux rue Saint-Denis, 14 et admet la dépense
 - l'aménagement et l'équipement du Forum et admet la dépense
 - l'école Arc-en-Ciel/ Bempt : travaux d'aménagement pour les nouveaux pavillons – l'alimentation en eau et l'évacuation des eaux usées et admet la dépense
 - l'installation d'une détection incendie et d'un éclairage de sécurité au 49/51 rue du patinage et admet la dépense
 - l'inhumation de Monsieur Tonon et admet la dépense
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - la restauration et la rénovation de l'hôtel communal de Forest, Phase 1 : enveloppe extérieure – Lot 1 (Façades, Toitures, Menuiseries (Hors vitraux))
 - la rénovation de toitures (4 lots) - Lot 4: Réparation toiture Abbaye
 - le parc 3 Fontaines : Etude hydrologique
 - la rénovation de la toiture des deux pavillons d'entrée au cimetière de Forest à Alseberg
 - les travaux d'électricité divers dans différents bâtiments (5 lots) - Lot 3 : Rénovation complète de l'électricité du centre SPSE
 - l'Hôtel communal : étude et essais de mise en lumière
 - le square du 8 Mai Phase II - Aménagement l'aire de jeux
 - l'étude de faisabilité Parc des Sources
 - l'approbation des avenants pour le projet DIVERCITY
- Approuve la prolongation de la convention de partenariat avec Vivaqua
- Approuve le Règlement d'octroi de la prime à la perméabilisation
- Revoit le mode de financement pour la restauration et la rénovation de l'Hôtel communal, phase II : enveloppe intérieure

- Crée une implantation annexe à l'école n°6 Les Bruyères
- Restructure l'école communale n°3
- Entend deux interpellations de conseillers communaux
- Désigne 1 directeur
- Désigne 1 médecin-vérificateur remplaçant
- Remplace 1 mandat
- Désigne un agent constatateur communal pour constater des infractions aux dispositions de RGP